



Plan de départs volontaires

La CFDT a signé et obtenu l'application de l'accord de mobilité

Dans l'intérêt des salariés, la CFDT a décidé de signer le 5 mars dernier l'accord pour le plan de départs volontaires, l'accord étant respectable dans son ensemble.

La CFDT tient à rappeler qu'elle a joué le jeu en se mettant à la table des négociations, a engagé sa responsabilité par la signature d'un projet d'accord parce qu'elle estimait avoir obtenu des avancées sur ses revendications, notamment sur la formation et surtout, l'accord mobilité pour les 83 salariés des magasins dont la clause de mobilité s'applique. La CFDT a négocié cet accord mobilité pour que ces salariés puissent se porter volontaires et bénéficier des mesures du plan et obtenir des garanties pour les magasins qui ferment et les magasins accueillants.

L'accord n'ayant pas été signé à 50%, la direction est partie sur un plan unilatéral et a fait le choix de revenir en arrière en ce qui concerne les mesures négociées.

La CFDT a dénoncé cette attitude, trouvant irrespectueux et dommage surtout pour les 83 salariés des magasins.

Nous n'avons pas compris la position de la direction qui, sous prétexte que la CGT et FO se sont opposés à ces accords mette en place l'accord de plan de départs volontaires de manière unilatérale en revoyant à la baisse les contreparties négociées et signées.

La CFDT n'a rien lâché et a obtenu gain de cause pour que les 83 salariés soumis à la clause de mobilité bénéficient eux aussi des mesures d'accompagnement du plan de départs volontaires.

La CFDT a été entendue, la direction est revenue sur sa position en signant elle aussi l'accord mobilité pour les 83 salariés des magasins. En effet, 30% suffisait pour appliquer cet accord. Donc les 2 signatures permettent son application.

Pour rappel, la CFDT s'est également positionnée pour une signature, car elle a obtenu des mesures plus favorables que la RCC pour :

- La formation
- Le congé de reclassement
- La Supra légale

Avec cet accord, nous avons sécurisé un minimum l'ensemble des salariés, économiquement et en rémunération.

86% des répondants à notre sondage étaient favorables à la signature.

La CFDT, syndicat responsable et à l'écoute des salariés, continuera à s'engager pour vous.

L'EQUIPE CFDT :



Votre élu dépôts :

Nabyl DENFER
Délégué Syndical Central
nabyl.denfer@gmail.com
07.78.38.26.94

Vos élues magasin :

Marie-Annick MERCEUR-BALCON
déléguée syndicale
marieannick.balcon@wanadoo.fr
06.75.48.85.42
Magali ERAUD
magali@neuf.fr
06.98.71.12.24

Vos élues Diramode

Valérie ABRAHAM
Déléguée Syndicale
06.13.26.49.16
Sabah SAOULI
06.09.10.08.38
Hélène VANLERBERGHE
06.72.49.15.79